

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 4 septembre 2020, à compter de 9 h 00, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Martine Charron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur :

Gilbert Pilote, maire

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, la conseillère déclare l'assemblée ouverte.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2020-09-241**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 166 décrétant une dépense de 2 311 000 \$ et un emprunt de 2 311 000 \$ pour compléter les travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que l'ajout d'égout pluvial de la 12<sup>e</sup> Rue entre les 20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> Avenues
4. Appel d'offres (FN-18-V-19) - Contrôle qualitatif des matériaux pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial de la 12<sup>e</sup> Rue entre les 20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> Avenues
5. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 336, 12<sup>e</sup> Avenue
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2020-09-242

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 166 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 311 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 311 000 \$ POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE L'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA 12E RUE ENTRE LES 20E ET 23E AVENUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 166 décrétant une dépense de 2 311 000 \$ et un emprunt de 2 311 000 \$ pour compléter les travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que l'ajout d'égout pluvial de la 12<sup>e</sup> Rue entre les 20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> Avenues soit adopté.

ADOPTÉE

2020-09-243

**APPEL D'OFFRES (FN-18-V-19) - CONTRÔLE QUALIFICATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL DE LA 12E RUE ENTRE LES 20E ET 23E AVENUES**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres (FN-18-V-19) fait par invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour le remplacement des conduites sanitaires de la 12<sup>e</sup> Rue entre les 20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> Avenues et l'ajout d'une conduite pluviale pour la 20<sup>e</sup> Avenue ;

**CONSIDÉRANT** que 2 soumissions ont été reçues ;

- ABS 23 997,50 \$ plus les taxes applicables
- DEC Enviro 18 200,00 \$ plus les taxes applicables

**CONSIDÉRANT** que le processus d'analyse a été effectué le 31 août 2020 par la firme d'ingénierie Équipe Laurence et suivant leur recommandation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'octroi du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour le remplacement des conduites sanitaires de la 12<sup>e</sup> Rue entre les 20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> Avenues et l'ajout d'une conduite pluviale pour la 20<sup>e</sup> Avenue soit accordé à DEC Enviro au montant de 18 200,00 plus les taxes applicables.

**QUE** la direction générale soit autorisée à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2020-09-244

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 336, 12E AVENUE**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Normand Lachaine et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un agrandissement (véranda) qui empiète dans la marge avant de 1,22 mètre ;

Le tout tel que prescrit au règlement no. 23 relatif au zonage, 7.2.1 ainsi qu'à la grille des spécifications ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 7.2.1 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la grille de spécifications pour la zone COM-05 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 août 2020, portant le numéro de CCU-279-08-19 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Normand Lachaine, concernant l'agrandissement du bâtiment principal par une véranda, le tout tel qu'indiqué au plan d'implantation de M. Guy Létourneau date du 18 août 2020 avec les minutes 9885, pour le lot 5 091 364 en zone COM-05.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions à été mise à la disposition du public présent.

**2020-09-245**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 4 septembre 2020 soit levée, il est 9 h 17.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
PAULINE LAUZON,  
Conseillère

\_\_\_\_\_  
MARTINE CHARRON,  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Pauline Lauzon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pauline Lauzon, conseillère